

De semaine en semaine

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **83 (1974)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10 de semaine en semaine

Journée annuelle de «La Source», école romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse

Venant parfois de fort loin, plusieurs centaines de Sourciennes se sont retrouvées au Palais de Beaulieu, à Lausanne, le 9 mai dernier, à l'occasion de leur traditionnelle «Journée de La Source». La matinée fut consacrée à deux conférences médicales présentées par le Dr Bernard Curchod, assisté par Mlle Ruth Roehrich, de Lausanne et par le Dr Bernard Rüedi.

Le Dr B. Curchod et Mlle Ruth Roehrich ont notamment décrit les méthodes nouvelles expérimentées au dispensaire de La Source pour soigner le diabète.

Le traitement du diabétique exige une dimension nouvelle de l'acte médical: la pédagogie. En effet, le diabète est une maladie, de nos jours encore, inguérissable et tout traitement se limite à apporter une correction importante, mais jamais totale. Il importe donc que le patient comprenne les mécanismes de sa maladie pour pouvoir vivre de manière autonome, sans avoir à chaque instant à recourir aux soins du médecin ou aux analyses de laboratoire.

Ainsi, pour apprendre au malade la façon de composer ses menus, le dispensaire de La Source le prend en charge pendant quelques jours. Il ne s'agit pas d'une hospitalisation, mais d'un réel apprentissage. Le malade apprendra tout d'abord les aliments qui sont à surveiller et les aliments qu'il peut manger sans crainte. Il pourra ainsi composer ses menus de manière autonome, d'ailleurs déjà pendant son séjour. En effet, les repas qui lui sont servis au dispensaire ne tiennent pas compte du régime



auquel il doit s'astreindre; c'est à lui de savoir ce qu'il peut manger. Bien entendu, une infirmière est là pour le conseiller, le guider.

D'autre part, il apprendra à contrôler ses urines. Par des tests standardisés et simples, il pourra savoir si son urine contient du sucre ou de l'acétone. Cela lui permet de contrôler l'évolution de sa maladie et de savoir si son alimentation est correcte. L'avantage de ces tests très simples réside dans le fait qu'ils permettent de ne jamais avoir à recourir aux prises de sang quotidiennes et à leur analyse.

Ainsi, par ce mode de traitement très nouveau, le médecin vise un double but: donner au malade une autonomie maximale avec le minimum de contrôles médicaux et de laboratoire et, par l'instauration même de ce traitement, lutter contre l'explosion des coûts médicaux. Cet exemple frappant montre qu'il est possible de satisfaire les besoins du malade et ceux de la communauté.



La *cérémonie de remise des diplômes*, qui fut suivie par une allocution du Dr J.-D. Buffat, président de «La Source», se déroula l'après-midi.

Nous nous plaisons à publier ici la liste des 93 Sourciennes nouvellement diplômées, auxquelles nous souhaitons beaucoup de satisfaction dans leur activité professionnelle.

Examens passés le 20 septembre 1973:

Mlles Véronique Braissant, de France; Dominique Brandt, de La Chaux-de-Fonds; Claire Cellérier, de Pressy-Vandœuvres; Agnès Chaignat, de Tramelan; Myriam Châtelain, de Les Reussilles; Anne-Lise Crutet, d'Yverdon; Marianne Dufour, de Vevey; Dominique Frei, de Chardonne; Danielle Golaz, de Creux-de-Genthod; Elisabeth Hasler, de Perreux; Esther Houmard, de Champoz; Anna Hug, de Genève; Hélène Jubert, de France; Yolande Mischler, de Tramelan; Marianne Perrier, de Neuchâtel; Laurence Rodel, de Sion; Marie-Claude

Ruckstuhl, de Pully; Jacqueline Seydoux, de Cugy; Esther Schuler, de Crissier, Carine Thorens, de Prilly; Mme Françoise Wittwer-Ziler, de Romanel.

Examens du 26 mars 1974:

Mlles Michèle Brunisholz, de Genève; Anne Burnier, de Chêne-Bougeries; Françoise Ducret, de Lausanne; Mary-Claude Favre, du Crêt-du-Loche; Ruth Freymond, de Bienne; Edmonde Gagnebin, de Prangins; Carmen Geser, de Hombrechtikon; Charlotte Glauser, d'Aubonne; Christiane Hilfiker, de Lausanne; Anne-Françoise Isoz, d'Aigle; Suze Jean, de Haïti; Danielle Martinet, de Lausanne; Elisabeth Masserez, de Saxon; Jacqueline Orban, de Lausanne; Mme Christine Petermann-Richard, de Corneaux; Mlles Marie-Laurence Pfammatter, de Sierre; Muriel Riat, de Porrentruy; Danièle Schaffter, de Délemont; Maryse Tarchini, de Délemont; Michèle Terribilini, de Lausanne; Pierrette Villard, de Grandson; Claire Wanzenried, de Lutry.

Nouvelle procédure de reconnaissance d'écoles d'infirmières

La Croix-Rouge suisse, qui a pour mandat de promouvoir et de surveiller à l'échelle nationale la formation professionnelle du personnel soignant et paramédical relevant de son domaine, avait reconnu à fin juin 111 écoles de types divers.

Jusqu'ici, chacune des six catégories professionnelles entrant en ligne de compte – il s'agit en l'occurrence des in-

firmières en soins généraux, en hygiène maternelle et pédiatrie et en psychiatrie des infirmières-assistantes CC CRS, des laborantines médicales et des laboristes – faisait l'objet d'une réglementation particulière en matière de reconnaissance.

D'entente avec la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, et selon une procédure de consultation, le Conseil de direction de la Croix-Rouge suisse a, en date du 2 mai, uniformisé les prescriptions régissant la procédure de reconnaissance d'écoles et de programmes d'enseignement général. Ces prescriptions font l'objet d'un règlement qui est entré en vigueur le 1er juillet 1974.

Une délégation de la Croix-Rouge polonaise, hôte de la Croix-Rouge suisse

Conduite par le Président de la Croix-Rouge polonaise, le Prof. Rutkiewicz (tout à droite sur notre photo), une délégation de cette Société sœur, répondant à une invitation de la Croix-Rouge

Assemblée annuelle de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID)

90 délégués représentant les quelque 9500 membres de l'ASID se sont retrouvés à Herisau, le 18 mai 1974, à l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'Association.

Mlle Yvone Hentsch, bien connue sur le plan international pour avoir dirigé pendant de nombreuses années le Bureau des infirmières de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, a été élue à la présidence de l'ASID, en remplacement de Mlle Liliane Bergier, de Lausanne.

suisse, a séjourné quelques jours dans notre pays, au début du mois d'avril dernier.

Nos hôtes ont notamment visité le siège de la section zurichoise de la Croix-Rouge suisse, son nouvel hôpital de jour et son service d'ergothérapie, et les installations de la CRS, à Berne.



Famine en Afrique: la Croix-Rouge suisse intensifie son aide

Au courant du mois de mai, la Croix-Rouge suisse a organisé trois transports aériens de secours divers à destination du Sahel. Un quatrième avion – un DC8 – a quitté la Suisse le 4 juin pour le Tchad, avec, à son bord, des vivres à haute teneur nutritive, ainsi que du matériel et deux Landrover destinés à une équipe médicale forte de 5 membres. 150 tonnes de secours au total ont pu ainsi être envoyées au Niger et au Tchad avec l'aide financière de l'Entraide protestante suisse et du Conseil œcuménique des Eglises.

Selon des informations de l'ONU, c'est au Niger, au Tchad et au Mali que la situation est la plus critique. Elle ne s'est guère améliorée malgré l'aide accrue apportée par la Croix-Rouge et d'autres organisations. Plus de la moitié de la population souffre de la famine. Des millions d'êtres humains ont besoin d'aide. Des dizaines de milliers d'autres sont en passe de mourir de faim.

Délégués de la Croix-Rouge, médecins et nutritionnistes ont déclaré qu'il faut maintenant tout mettre en œuvre, non seulement pour nourrir ces populations mais pour prévenir les conséquences irréversibles que la sous-alimentation et la malnutrition peuvent entraîner à plus ou moins longue échéance, chez les enfants notamment.

Les vivres distribués par les équipes Croix-Rouge et leurs spécialistes en matière de nutrition doivent donc être composés selon des indications thérapeutiques précises, présenter une haute teneur en protéines et être faciles à digérer.

700 dromadaires Croix-Rouge!

Mettre sur pied une caravane de dromadaires pour assurer le transport de céréales à distribuer aux victimes de la famine de la Province de Wollo, en Ethiopie, tel était le rêve d'un délégué de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Ce rêve est devenu réalité et pendant trois mois, soit d'avril à fin juin, 700 dromadaires, pouvant porter chacun une charge de 200 kg par voyage, ont

transporté des secours dans un rayon de 150 km à partir des entrepôts. Ces caravanes mettent environ quatre jours pour parvenir à leur destination, parcourant 40 km par jour et campant la nuit. Une fois leur chargement livré et distribué, elles effectuent le retour en trois jours. Puis, après une journée de repos, elles repartent pour de nouvelles destinations...

Le dromadaire qui se trouve en tête de file arbore le drapeau de la Croix-Rouge!

